REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
PROCES VERBAL

****

Séance du 31 août 2023

Date de convocation des membres du Conseil : le 24 août 2023

Sous la Présidence de Mme Virginie ZIMMERMANN, Maire

Conseillers élus : 15 Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents ou représentés : 12
HERRMANN Jacques, MOSER Sandrine, WENDLING Pascal, ZIMMERMANN Virginie, HATT Roland, BELIN Philippe, HAAG CASSAIGNE Laure, STEINBACH Jean-Frédéric, HARTER Adrien, LITT Noémie, HORNY Jean-Marc, GRANDPIERRE Raphaël
Pouvoirs : /
Secrétaire de séance : RICHARDOT Marie-Hélène
Absent ou excusé : HUGEL Jean-Luc, ANSTETT Eric, JUCH Denis

Le PV de la séance du 08/06/2023 est adopté à l'unanimité

Ordre du jour du 31 août 2023

Délibération DCM 2023-25

3. Domaine et patrimoine
3.3 Locations

Approbation de la convention d'installation de la Maison d'Assistantes Maternelles

Mme le Maire rappelle que les différents travaux prévus pour l'installation de la MAM sont achevés et qu'il convient d'établir une convention avec les quatre assistantes maternelles qui composeront la MAM.
Après avoir pris connaissance du projet de convention, et en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide l'ouverture au 1er septembre 2023 de la Maison d'Assistantes Maternelles « L'Odyssée des Petits Pas »
- Approuve le principe de mise à disposition des locaux conformément à la convention d'installation jointe
- Autorise Mme le Maire à signer ladite convention avec Mmes HAMM Alexia, JANEL Laura, LAZZARI Marina, et LUX Muriel

.

Délibération DCM 2023-26

3. Domaine et patrimoine
3.3 Location

Agrément de deux nouveaux permissionnaires de chasse

Le locataire de chasse, Mme FUNKE-HUGUENEL Isabelle souhaite :

- Conserver six permissionnaires de chasse :
  - M. HUGUENEL Jean-Louis
  - M. ZIMMERMANN Richard
  - M. KOESSLER Vincent
  - M. MASSART Maxime

- M. LEMAIRE Laurent
- M. ROMEDENNE Germain

- S'adjoindre deux nouveaux permissionnaires de chasse

Chacun a fourni sa candidature avec tous les éléments conformément au cahier des charges.
La Commission Communale Consultative de la Chasse, a été consultée par mail envoyé le 11/07/2023.
Elle a agréé les deux candidatures présentées, à savoir celles de :

- Mme PARISOT Mireille
- M. PARISOT Eric

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte ces candidatures et autorise le maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Délibération DCM 2023-27

3. Domaine et patrimoine
3.3 Location

Destination du produit de la chasse en cas d'abandon à la commune

Mme le Maire rappelle au conseil qu'en application de l'article L.429-13 du Code de l'environnement et de la proclamation ministérielle du 12 juillet 1888, la décision relative à la destination du produit de la chasse peut être prise soit dans le cadre d'une consultation écrite des propriétaires, soit dans le cadre d'une réunion de ces derniers.
Dans sa séance du 28 mars, le Conseil Municipal a opté pour une consultation écrite.
La décision d'abandonner ou non le loyer de la chasse doit être publiée avant le 5 septembre 2023.
Cette publication fait courir le délai de 10 jours opposable aux propriétaires souhaitant se réserver l'exercice du droit de chasse ou bénéficier du droit de priorité pour louer le droit de chasse sur les terrains enclavés, pour en aviser par écrit le maire.
En cas d'abandon à la commune, le produit peut être affecté à différents objets.

Le Conseil municipal, après délibération, par 9 voix pour et 3 abstentions (membres de l'AF)

-**Décide** qu'en cas d'abandon à la commune, le produit de la chasse sera intégralement reversé à l'Association Foncière de Duntzenheim pour l'entretien des chemins
-**Autorise** Mme le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Délibération DCM 2023-28

7. Finances locales
7.10 Divers

Passation de commandement : approbation du décompte

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que le week-end du 24-25 juin 2023, se déroulait la passation de commandement et les 120 ans du corps des Sapeurs- Pompiers de Gougenheim.
Le vin d'honneur offert à l'issue de la cérémonie officielle est pris en charge par les 3 communes composant ce corps : Gougenheim, Duntzenheim et Rohr.
Les copies des factures ont été reçues en mairie et le décompte s'établit comme suit :

Fournisseur	Produit	Quantité	Prix unitaire	coût en € TTC	Part par commune
Val Ce Les Fleurs	arrangements floraux grd modèle	3	35,00 €	105,00 €	
	arrangements floraux petit modèle	2	6,00 €	12,00 €	
	bouquet	1		50,00 €	
Super U	boissons	divers		32,09 €	
Bohr Viticulteur	crémant	8	8,00 €	64,00 €	
Eventail vins et distribution	fût de bière de 30 L	2	76,00 €	152,00 €	
Le Cerf	bon cadeau	1	298,00 €	298,00 €	
Boulangerie LUTZ	Couronne	2	20,00 €	40,00 €	
	kouglof salé	2	17,00 €	34,00 €	
Traiteur Littner Massé	plateau apéro	7	28,00 €	196,00 €	
	minis bretzels	45	1,20 €	53,96 €	
				1 037,04 €	**345,68 €**

La commune de Gougenheim ayant réglé les factures, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise Mme le Maire à régler à réception, l'avis de somme à payer relatif à cette dépense, par débit du compte 6232.

Liste des délibérations du 31 Août 2023 :

1 Approbation de la Convention d'installation de la MAM
2 Agrément de 2 permissionnaires chasse
3 Destination du produit chasse si abandon commune
4 Passation de commandement-décompte

Nom prénom	fonction	signature
ZIMMERMANN Virginie	Maire	
RICHARDOT Marie-Hélène	Secrétaire de mairie Secrétaire de séance	